

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Autorité compétente : ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier CAMAC N° :	226928
Communes :	Mont-la-Ville, La Praz, Juriens
Projet :	S-0179550.1 Transformation MT de la production éolienne E01, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2518214 / 1167369
	S-0179551.1 Transformation MT de la production éolienne E02, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2518539 / 1167334
	S-0179552.1 Transformation MT de la production éolienne E03, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2518860 / 1167782
	S-0179553.1 Transformation MT de la production éolienne E04, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2519464 / 1168258
	S-0179554.1 Transformation MT de la production éolienne E05, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2519776 / 1168447
	S-0179555.1 Transformation MT de la production éolienne E06, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 223285) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT Coordonnées : 2520340 / 1168998
	S-0179556.1 Transformation MT de la production éolienne E07, parc éolien du Mollendruz (éolienne CAMAC 225612) - Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2520634 / 1169356

- S-0179557.1** Transformation MT de la production éolienne E08, parc éolien du Mollendruz, (éolienne CAMAC 225612)
- Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2520874 / 1169769

- S-0179558.1** Transformation MT de la production éolienne E09, parc éolien du Mollendruz, (éolienne CAMAC 225612)
- Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2521235 / 1169916

- S-0179559.1** Transformation MT de la production éolienne E10, parc éolien du Mollendruz, (éolienne CAMAC 223698)
- Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2521345 / 1170253

- S-0179560.1** Transformation MT de la production éolienne E11, parc éolien du Mollendruz, (éolienne CAMAC 223698)
- Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2521759 / 1170382

- S-0179561.1** Transformation MT de la production éolienne E12, parc éolien du Mollendruz, (éolienne CAMAC 223698)
- Nouvelle production éolienne 5100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées : 2522051 / 1170579

- S-0179562.1** Poste de transformation 125 / 30 kV du Mollendruz, partie ENM SA (partie RE: S-0179563)
- Construction d'un nouveau poste de transformation 125 / 30 kV pour le parc éolien du Mollendruz, sur la parcelle 171

Coordonnées : 2522377 / 1167980

- S-0179563.1** Poste de couplage 125 kV du Mollendruz, partie RE (partie ENM SA : S-0179562)
- Construction d'un nouveau poste de transformation 125 / 30 kV pour le parc éolien du Mollendruz, sur la parcelle 171

Coordonnées : 2522377 / 1167980

- L-0236555.1** Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E01 et E03
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

- | | |
|--------------------|--|
| L-0236556.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E03 et E05
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236557.1 | Ligne souterraine 30 kV entre l'éolienne E05 et le poste HT du Mollendruz
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236558.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E02 et E04
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236559.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E04 et E06
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236560.1 | Ligne souterraine 30 kV entre l'éolienne E06 et le poste HT du Mollendruz
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236561.1 | Ligne souterraine 30 kV entre l'éolienne E07 et le poste HT du Mollendruz
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236562.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E09 et E07
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236563.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E11 et E09
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236564.1 | Ligne souterraine 30 kV entre l'éolienne E08 et le poste HT du Mollendruz
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236565.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E10 et E08
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine |
| L-0236566.1 | Ligne souterraine 30 kV entre les éoliennes E12 et E10
- Construction d'une nouvelle liaison souterraine
- |
| L-0236571.1 | Ligne aérienne 125 kV entre les postes HT du Mollendruz et de Montcherand
- Interruption de la liaison HT Rolle - Montcherand pour le raccordement du nouveau poste du Mollendruz. Ligne souterraine jusqu'au pylône existant n°40 |

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par Duvoisin-Groux SA, Chemin de Cudrex 6, 1030 Bussigny au nom de Energie Naturelle Mollendruz SA, Tramstrasse 37, 8050 Zürich et Romande Energie, Rue de Lausanne 53, 1110 Morges.

En vertu de l'art. 16d LIE, nous vous prions d'organiser la mise à l'enquête publique de la **demande d'approbation des plans du projet électrique relatif au parc éolien du Mollendruz** et d'afficher l'avis correspondant au pilier public.

La publication de ce projet électrique est coordonnée avec celle du dossier de demande de permis de construire du parc éolien du Mollendruz.

Les dossiers avec la demande de défrichement au sens de l'art. 5 al. 2 de l'ordonnance sur les forêts (OFor ; RS 921.01) sont mis à l'enquête du 02.09.2023 jusqu'au 02.10.2023 dans les communes de Mont-la-Ville, La Praz, Juriens.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Les dossiers seront mis à l'enquête

**du samedi 2 septembre 2023 au lundi 2 octobre 2023
dans les communes de Mont-la-Ville, La Praz et Juriens**

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- a. les oppositions à l'expropriation ;
- b. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
- c. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;
- d. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
- e. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle

Observation :

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (art. 22a PA), à savoir :

- a. du 7^e jour avant Pâques au 7^e jour après Pâques inclusivement ;
- b. du 15 juillet au 15 août inclusivement ;
- c. du 18 décembre au 2 janvier inclusivement.

Inspection fédérale des installations
à courant fort – ESTI
Projets
Route de la Pâla 100
1630 Bulle